

Les prix du carbone

A. BARRE



www.theshiftproject.org

De quels leviers dispose l'Etat pour diminuer les émissions de CO2 ?



- **Information/Formation :**

- Campagne de communications
- Inscriptions de la question climatique dans les programmes scolaires

- **Réglementation :**

- Par exemple, en limitant la consommation d'énergie dans les logements neufs (norme RT2012 ou la RE à venir).

- **Economique :**

- Par exemple : Bonus/malus sur l'achat d'un véhicule en fonction des émissions de CO2
- En donnant un prix au carbone (Valeur tutélaire du carbone dans les investissements, Composante carbone, EU ETS)

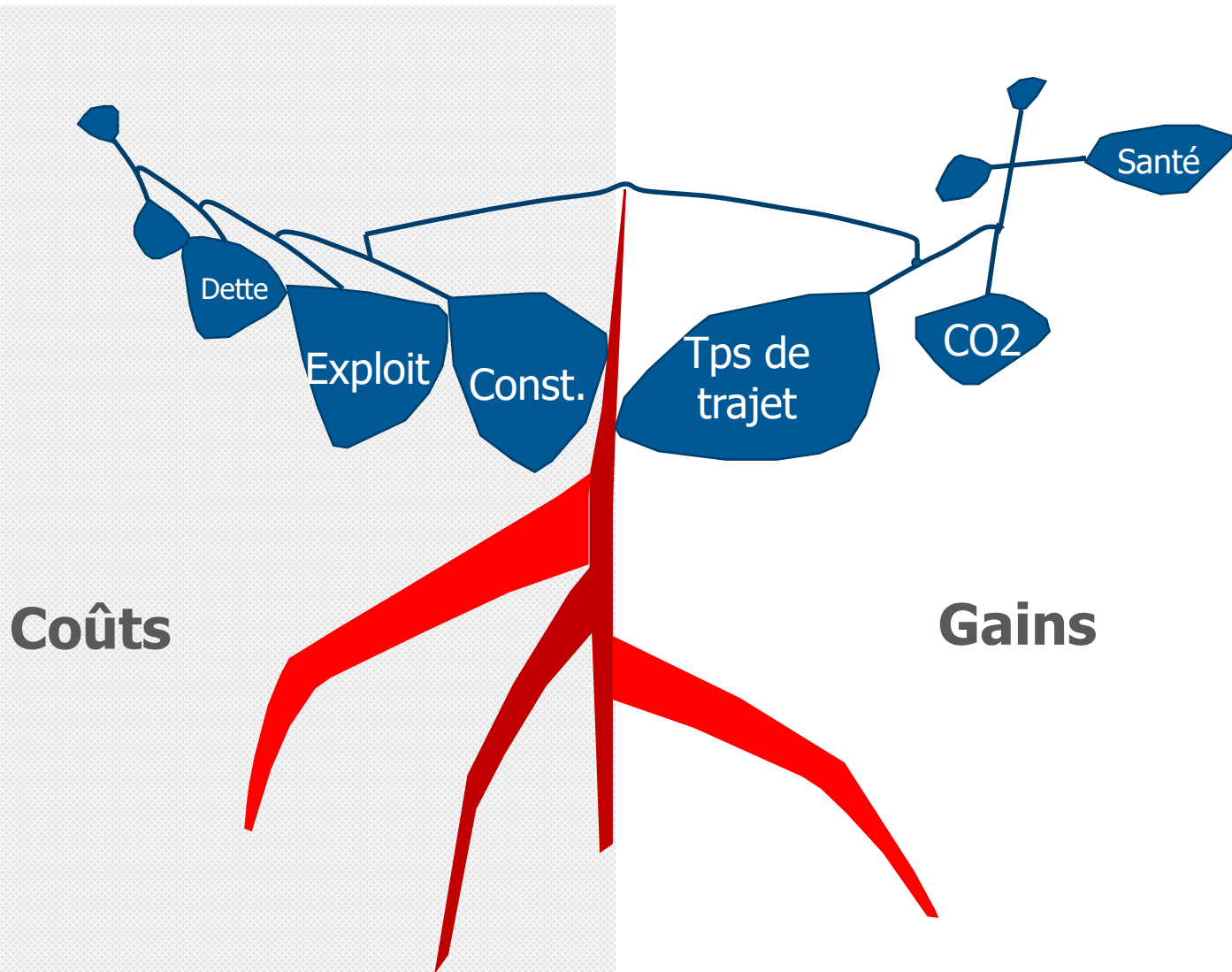
Valeur tutélaire du carbone



- **Objectif de la valeur tutélaire :**
- **Valoriser clairement dans les calculs de rentabilité des projets d'investissements publics les gains sur l'effet de serre qu'on obtient ou qu'on obtiendra dans le futur au regard des coûts consentis par la collectivité**
- **Comment est elle déterminée ?**
 - **La valeur tutélaire est fixée en fonction des attentes de la société telles qu'on peut les appréhender ; elle résulte d'un compromis qui a été élaboré au Commissariat général du Plan (CGP) puis au centre d'analyse stratégique sur la base d'un dialogue entre économistes, partenaires économiques et sociaux, et représentants des organisations non-gouvernementales.**
 - **Elle correspond à la valorisation à faire du carbone pour que le pays atteigne ses objectifs en termes d'émission de CO2**
 - **Elle est donc à réactualiser lorsque les ambitions sont revues.**
 - **Elle est rendue prescriptive par le décret SNBC**
- **Autre usage :**
 - **Elle sert de référence indicative pour les investisseurs privés quant aux ambitions du pays dans le domaine climatique (prise en compte de la valeur tutélaire comme valeur cible pour les taxes appliquées au carbone dans les calculs de rentabilité de projet).**

Valeur tutélaire du carbone

Valoriser le CO2 pour influencer sur l'équilibre socio économique du projet



Valeur recommandée par la commission Quinet en 2008



	2010	2020	2030	2050
Valeur CO2	32	56	100	200 (150-300)

Valeurs exprimées en euros 2008

- **Objectif de la composante carbone :**
- **Moduler la fiscalité s'appliquant des différents produits énergétiques en fonction de leur contenu carbone.**
- **Comment est elle déterminée ?**
 - **Introduite via la loi de finances 2014, puis ré-évaluée ensuite.**
 - **Sa valeur n'est pas directement affichée dans la loi de finances, mais sert de base au calcul des valeurs de TICPE, et TICGN incluses dans la loi de finances.**
 - **Du fait de sa qualité d'accise, elle est assujettie à la TVA (20%).**
- **Autres points :**
 - **Une entreprise qui serait inscrite dans le système ETS ne serait pas assujettie à la composante carbone des taxes intérieures, et se voit appliquer la TICPE à un taux réduit**

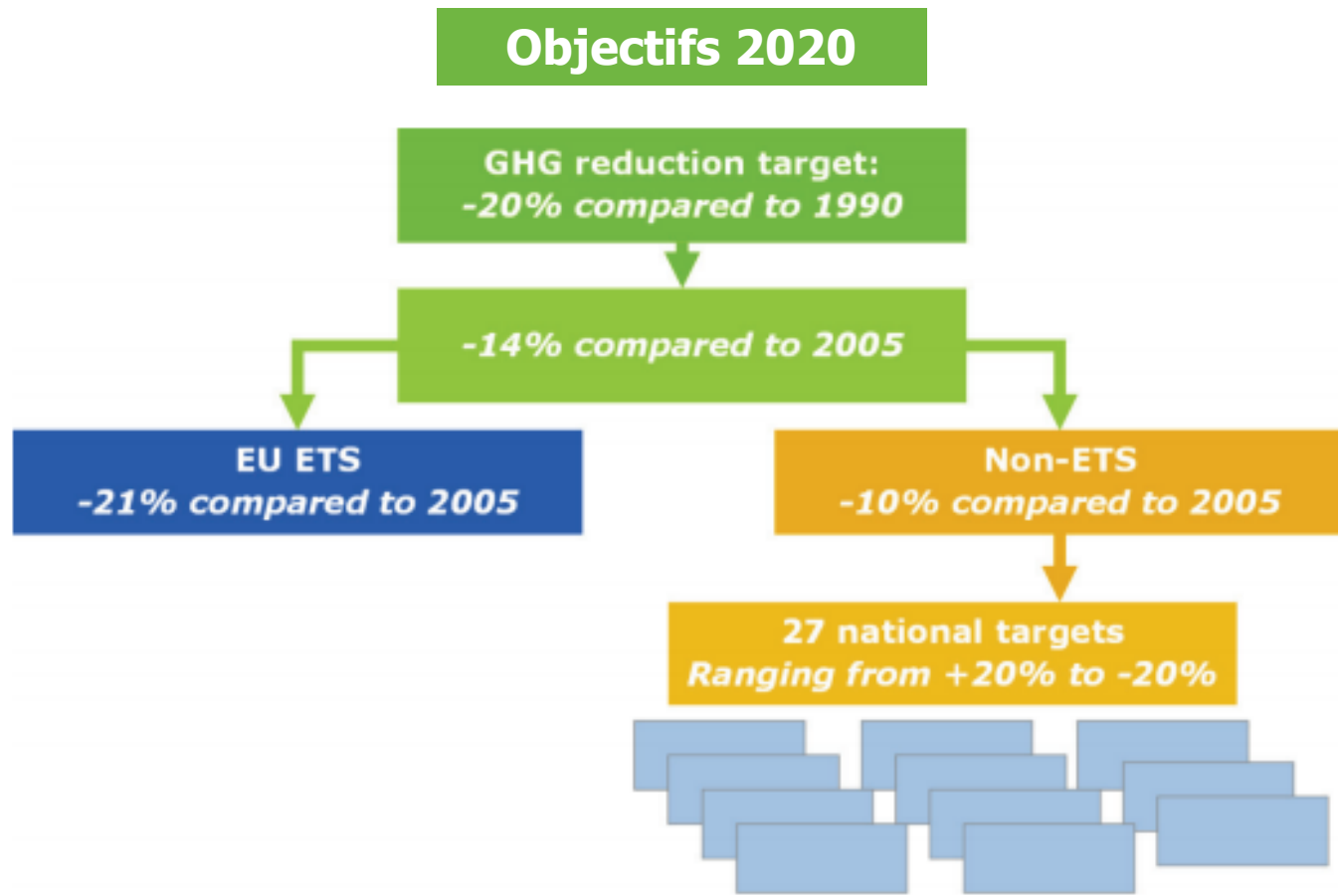
Valeurs recommandées de la composante carbone prise en compte dans la loi de finances pour 2018 et impact sur quelques taxes



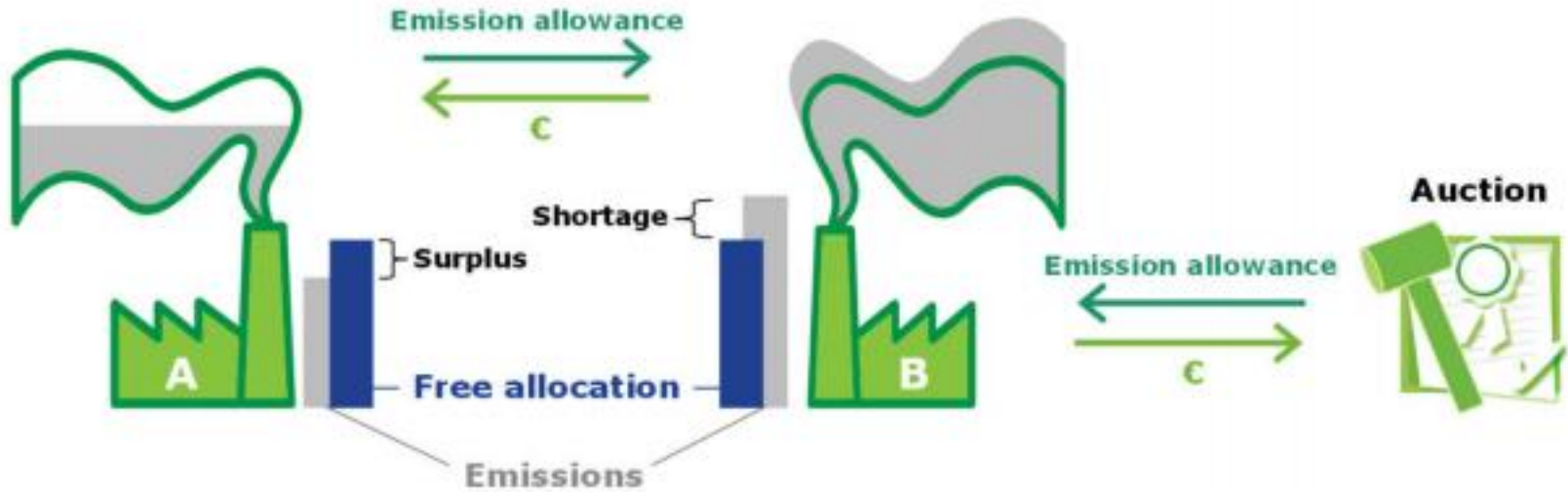
	2017	2018	Prix 18/09/18	2019	2020	2021	2022
Valeurs en €/tCO2	30,5	44,6	---				
Gaz Naturel pour ménages (€/MWh)	5,88	8,45					10,2
				64,76	70,12	75,47	78,23
			Entre 1,503 et 1,725	68,67	71,05	73,43	75,80

Carburants: 40 Millions d'automobilistes propose d'envoyer sa facture à l'Elysée

ESSENCE L'association veut tirer la sonnette d'alarme avant le litre à 2 euros...



EU ETS



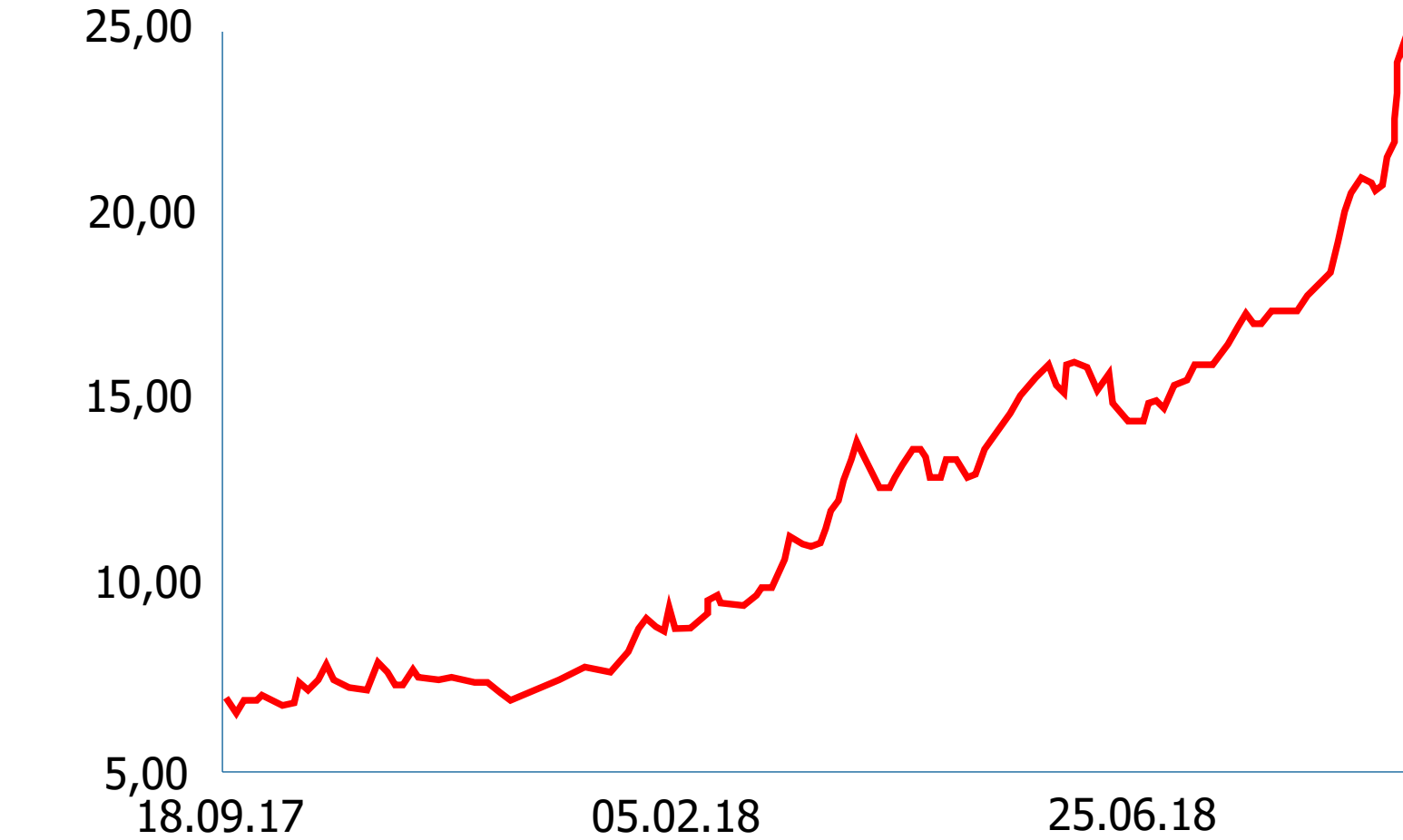
	Phase 1 (2005-2007)	Phase 2 (2008-2012)	Phase 3 (2013-2020)	Phase 4 (2021-2030)
Périmètre géo.	EU27	EU27 + Norvège + Islande + Liechtenstein	Identique + Croatie (01/01/13)	Identique
Secteurs	Centrales électriques > 20MW Raffineries, Fours à Coke, Sidérurgie, Cimenteries, Industrie du verre, des céramiques, et du papier	Idem + aviation à partir de 2012	Idem + aviation + industrie de l'aluminium et pétrochimie	Identique
Gaz concernés	CO2	CO2 + N2O en opt in	CO2, N2O, PFC issus de l'aluminium	Identique
Volumes max	2058 MtCO2	1859 MtCO2	2084 MtCO2 en 2013 avec une décroissance de 1,74%/an	Mise en place d'une réserve de stabilité, Report des quotas non alloués, décroissance de 2,2%/an

Obj. 2030 : -43%

EU ETS



€/tCO2



Que font les autres ?



Instruments :						Secteurs :				Combustibles :				
Juridiction	Année de mise en œuvre	Prix en €/tCO ₂ (valeur nominale)**	Part des émissions (%)	Périmètre sectoriel				Année de mise en œuvre	Prix en €/tCO ₂ (valeur nominale)**	Part des émissions (%)	Périmètre sectoriel			Combustibles ciblés
				■ SYSTEME DE QUOTAS D'ÉMISSION EN PLACE	■ TAXE CARBONE EN PLACE	■ TAXE CARBONE A VENIR	■ ÉNERGIE				■ TERTIAIRE	■ DÉCHET	■ CHARBON	
EU ETS	2005	5	45	■	■	■	■	Finlande	1990	55	36	■	■	■
Nouvelle Zélande*	2008	11	51	■	■	■	■	Pologne	1990	>1	4	■	■	■
Suisse	2008	79	35	■	■	■	■	Norvège	1991	31	60	■	■	■
RGGI, USA	2009	3	20	■	■	■	■	Suède	1991	96	42	■	■	■
Tokyo	2010	8	20	■	■	■	■	Danemark	1992	23	45	■	■	■
Saitama	2011	12	18	■	■	■	■	Lettonie	1995	5	15	■	■	■
Californie	2013	13	85	■	■	■	■	Slovénie	1996	17	24	■	■	■
Québec	2013	13	85	■	■	■	■	Estonie	2000	2	3	■	■	■
Chine	Beijing	2013	7	40	■	■	■	Alberta	2007	14	45	■	■	■
	Guangdong	2013	2	60	■	■	■	Colombie-Britannique	2008	21	70	■	■	■
	Shanghai	2013	3	57	■	■	■	Liechtenstein	2008	79	26	■	■	■
	Shenzhen	2013	4	40	■	■	■	Suisse	2008	6	11	■	■	■
	Tianjin	2013	2	55	■	■	■	Irlande	2010	20	33	■	■	■
	Chongqing	2014	3	40	■	■	■	Islande	2010	21	55	■	■	■
	Hubei	2014	2	35	■	■	■	Japon	2012	2	70	■	■	■
	Fujian	2016	5	60	■	■	■	Royaume-Uni	2013	21	25	■	■	■
	Sichuan	2017	NC	NC	■	■	■	France	2014	31	40	■	■	■
Corée du Sud	2015	17	68	■	■	■	Mexique	2014	1	46	■	■	■	
Alberta	2017	14	45	■	■	■	Portugal	2015	8	26	■	■	■	
Chine	2017	NC	35	■	■	■	Chili	2017	5	40	■	■	■	
Ontario	2017	13	82	■	■	■	Colombie	2017	5	30	■	■	■	
Washington	2017	NC	66	■	■	■	Afrique du Sud	TBD en 2017	8	75	■	■	■	
Kazakhstan	2018	NC	NC	■	■	■	Manitoba	2018	NC	NC	■	■	■	
Massachusetts	2018	NC	NC	■	■	■	Terre-Neuve-et-Labrador	2018	NC	NC	■	■	■	
Mexique	2018	NC	NC	■	■	■	Singapour	2019	7	NC	■	■	■	
Nouvelle Ecosse	2018	NC	NC	■	■	■	Chine	2020	NC	NC	■	■	■	

* Le système de quotas d'émission en place en Nouvelle-Zélande couvre également le secteur forestier.
 ** Source : I4CE d'après ICAP, IETA, Banque mondiale et compilation de données publiques. Les prix des ETS sont les moyennes des valeurs observées entre mars 2016 et mars 2017.

Prix du carbone en €/tCO₂ :

- Moins de 10€
- Entre 11€ et 30€
- Plus de 30€

Pourcentage des émissions de GES couvertes par le prix du carbone :

- Moins de 35%
- Entre 36% et 65%
- Plus de 65%